
Adresse de la société populaire de Montmélian détaillant la fête célébrée en l'honneur de la Raison et de la reprise de Toulon, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montmélian détaillant la fête célébrée en l'honneur de la Raison et de la reprise de Toulon, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 552-553;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32754_t1_0552_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

que cela suffisait. Leur patriotisme n'est pas équivoque, ils viennent de démolir deux ci-devant châteaux qui existaient dans le canton.

Sainte Montagne, nous t'invitons à rester à ton poste jusqu'à ce que les tyrans de toutes espèces soient terrassés et tant que tu tiendras bon les affaires iront. Notre devoir est de te défendre, nous nous en acquitterons avec courage et zèle; nous jurons de maintenir jusqu'à la dernière goutte de notre sang, la République une, indivisible et démocratique.

H. LUPARD (*maire*), FAURE (*off. mun.*),
GIRAUD (*notable*), MOLLARD (*off. mun.*),
VIDARD (*notable*), FRUTON (*notable*),
ROSTAING (*agent nat.*), SERVET (*off. mun.*),
LARDIÈRE (*notable*),
RICOUD père (*off. mun.*).

11

L'agent national près la commune de St-Maurin annonce à la Convention nationale, que les citoyens de cette commune ont fait don à la patrie, de 124 chemises, 30 paires de bas, 167 livres de linge pour faire de la charpie et 96 l. en numéraire; que le tout a été envoyé au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*St Maurin*, 30 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Je t'envoie le procès-verbal qui constate la remise des dons en argent et en linge dont les républicains de notre petite commune font hommage à la patrie, la plupart ont pris sur ce qui leur était nécessaire, mais nos bons sans-culottes se mettraient sans chemise avant d'en laisser manquer à nos braves défenseurs. S. et F. »

ATLAS (*agent nat.*).

[*Extrait des délibérations. St Maurin*, 14 niv. II]

Le Conseil général de la commune assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, les commissaires nommés pour recueillir les chemises, bas et autres linges provenant des dons faits à la patrie par les habitants de la commune de St Maurin, ont fait la remise des dits effets, consistants en 124 chemises, 30 paires de bas, et 167 livres de linge pour charpie, à quoi la municipalité a ajouté une somme de 96 livres en numéraire, dont elle fait un don à la République.

Sur quoi le Conseil général a délibéré que le citoyen Gairal, maire, serait chargé de transmettre et présenter les dits effets aux administrateurs du district et que copie de la présente délibération serait expédiée au citoyen président de la Convention.

Fait le jour, mois et an susdits et signé à l'original Gairal, maire, Vignes, Marti, Leunet, Milliac, Marque, off. mun., Borie, Aladet, Hugon père, Mouraby, Roque, Brionullias, Saucé, Fouisac, et Chamanau, notables.

P.c.c. : VIGUÉ (*secrét.-greffier*).

(1) P.V., XXXII, 318. Bⁱⁿ, 18 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1169; M.U., XXXVII, 174.

(2) C 293, pl. 964, p. 14.

12

Les membres composant la société populaire de Montmélian envoient à la Convention nationale les détails d'une fête qui a été célébrée la deuxième décade de nivôse par la commune de Montmélian, en l'honneur de la raison et de la reprise de Toulon par les armées victorieuses de la République; ils invitent la Convention nationale à demeurer ferme et impassible à son poste jusqu'à ce que le gouvernement républicain soit consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montmélian*, 21 niv. II] (2)

« Législateurs,

Recevez nos vœux et nos sentiments de reconnaissance. Vos travaux sont immortels, les droits de l'homme et l'acte constitutionnel sont des chefs-d'œuvre. Ainsi qu'un soleil brûlant dissipe les neiges et les frimas, ainsi leur étude (et leur pratique) a fait tomber le voile de nos erreurs et de nos préjugés.

C'est en les portant gravés sur une Montagne soutenue par quatre Jacobins, et sous leurs auspices que les sans-culottes de Montmélian ont célébré la fête de la Raison, et les succès mémorables de nos frères d'armes au Nord et au Midi.

Tous rassemblés avec les autorités constituées, le bataillon des Chaumières, le 1^{er} bataillon des sapeurs, les militaires de toutes armes et un peuple nombreux de tout âge et de tout sexe des communes voisines, rangés en bataillon carré sous le fort de la Réunion, la face tournée à l'Orient, nous n'avons cru devoir mieux commencer la fête de la Raison qu'en vouant une haine éternelle au sultan de Chypre, aux pachas de l'Italie et au Pontificatolain, prince du Saint Empire, des erreurs et des ténèbres. Là, nous y avons renouvelé le serment républicain, aux cris mille fois répété de Vive la République, Vive la Montagne après avoir défilé dans les rues de la Montagne et de la Liberté en chantant des hymnes sur la prise de Toulon, tous prosternés au pied de l'arbre de la Liberté, nous avons exprimé les vœux les plus ardents pour que son ombre sacrée puisse un jour couvrir le monde entier.

Il n'a été célébré aucunes cérémonies religieuses, on les a laissées pour ceux qui croient aux revenants, mais heureusement, il en est peu, dans notre commune.

A de ridicules et pieuses mascarades, nous y avons substitué et l'instruction et la lecture et l'explication des lois révolutionnaires.

Au sortir du Temple de la Raison, l'égalité a été consacrée, de vastes gamelles ont été apportées, chacun y a puisé tour à tour au son du tambour et en chantant *Mangeons à la gamelle*, la fraternité n'y a pas été oubliée, car la fête a fini par les embrassements universels de tous les citoyens et citoyennes. Ah! puisse désormais tous les peuples en faire autant à la face des tyrans détrônés!

Pour nous, Citoyens Législateurs, nous ne croyons pouvoir faire des vœux plus utiles à la

(1) P.V., XXXII, 318. Bⁱⁿ, 10 vent.

(2) C 295, pl. 987, p. 9.

Patrie qu'en vous invitant de nouveau à demeurer à votre poste jusqu'à ce que le Gouvernement républicain soit consolidé. Demeurez y fermes et impassibles, fidèles Montagnards, n'éroussez pas le glaive révolutionnaire, que la paix et la clémence ne soit à l'ordre du jour que lorsque le dernier des conspirateurs aura porté sa tête liberticide sur l'échafaud.

Vive la République, Vive la Montagne. S. et F.»

J.J. BLANCHARD (*présid.*), S. JALLABERT (*secrét.*),
BONNEVIE (*secrét.*), PICHON fils aîné (*secrét.*).

13

La municipalité provisoire de St.-Romain, réduite aux deux tiers, et par conséquent insuffisante pour remplir les devoirs qui lui sont confiés, prie la Convention nationale de pourvoir à son complément, afin que la chose publique n'éprouve aucun retard dans ses opérations.

Elle annonce encore à la Convention que les commissaires nommés par elle, à l'effet de recueillir l'argenterie de leur ci-devant église, en ont déposé au conseil-général assemblé 7 marcs 7 onces pour en faire l'offrande à la patrie, ainsi que 167 livres de cuivre et 214 livres de fer.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[St-Romain, s.d.] (2)

« Citoyen président,

La municipalité provisoire de Saint-Romain fut renommée le 29 septembre dernier, vieux style, par les représentants Lacroix, Legendre et Louchet, elle ne le fut pas complètement puisqu'il y manquoit un notable; depuis ce temps et en vertu de la loi du 14 frimaire plusieurs membres ont fait l'option de la place d'officiers de la garde nationale dont ils étoient pourvus auparavant, ce qui nous réduit (en)viro aux deux tiers, encore de ce nombre partie est cultivateur éloigné du bourg et partie subsiste de son travail de manière, Citoyen, que dans les affaires urgentes, ils ne peuvent être à portée de nous aider, nous sommes tous des véritables sans culottes, nous voulons le bien comme toi et nous craignons, vu notre petit nombre de ne pouvoir suffire à l'abondance du travail, car nous t'observerons, Citoyen, que le marché nous occupe toutes les semaines cinq à six officiers, ainsi tu vois, Citoyen, qu'il est urgent et très urgent, que nous soyons complétés. Fais envisager notre position aux Législateurs prudents et sages qui t'environnent et nous nous recommandons à leur bienveillance comme à la tienne. S. et F. ».

SERRE (*not.*), LAMBERT (*off. mun.*), DEVAUX (*off. mun.*), LAPRAINE (*maire provisoire*),
Pierre FOSSARD

(1) P.V., XXXII, 318. B^{1^{re}}, 18 vent. (1^{er} supplt); M.U., XXXVII, 329.

(2) D^{XLII} 12, doss. 171.

14

Les communes de Montrond et de Neuville, district d'Alençon, département de l'Orne, instruisent la Convention nationale que, revenues des erreurs du fanatisme, elles lui font hommage des objets qui servoient au culte. Ces communes, pénétrées de respect pour la Convention, lui renouvellent le serment de vivre libres ou de mourir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

15

Le conseil général de Puy-Laurens, district de Lavaur, département du Tarn, écrit à la Convention nationale que le fanatisme a beaucoup perdu de son empire sur les habitans de cette commune : 34 marcs d'argenterie ont été envoyés au district pour les faire passer à la monnaie de Toulouse.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de la pétition au comité d'instruction publique (2).

[Puy-laurens, 30 niv. II] (3)

« Représentans du peuple,

Nous ne vous dirons pas que le fanatisme est tout à fait éteint dans notre commune, mais nous pouvons vous assurer qu'il a perdu bien de sa force et de son empire puisque nous venons de lui enlever ses armes sans qu'il ait opposé la moindre résistance. Trente quatre marcs d'argent ont été le butin de cette victoire, nous les avons envoyés au district de Lavaur pour les faire passer à la monnaie de Toulouse et nous vous envoyons la reconnaissance, non pas pour faire ostentation de notre offrande, mais parce que nous pensons que vous, qui dirigez la marche de la philosophie dans cette révolution; vous devez être instruit dans les progrès qu'elle fait et des succès qu'elle obtient afin que vous puissiez vous rendre compte de ce qui vous reste à faire encore pour la faire arriver à son triomphe.

Une autre victoire de la Raison que vous ne devez pas ignorer c'est que tous les cultes de notre commune composés d'environ 5 à 6 000 âmes, ont cessé, sans plaintes, ni murmures de la part de personne, ce n'est pas peut-être la preuve d'une indifférence totale sur cet objet, mais cela prouve au moins que l'ardent attachement qu'on lui portoit autrefois est de beaucoup refroidi et que le peuple peut être amené sans tant d'efforts au culte de la Raison, le seul digne des républicains, le seul convenable à un gouvernement fondé sur la philosophie, que fait donc le comité d'instruction publique ? Pourquoi ne saisit-il pas ce moment pour y attacher le peu-

(1) P.V., XXXII, 319. B^{1^{re}}, 18 vent. (1^{er} supplt); M.U., XXXVII, 329.

(2) P.V., XXXII, 319. B^{1^{re}}, 18 vent. (1^{er} supplt); J. Sablier, n^o 1169.

(3) F^{1^{re}}A 1010^A, pl. 3, p. 2616. Attestation du don par le distr. le 16 niv. II.